

# Processus d'entrée dans le dispositif du RMI et modalités d'insertion

Valérie Cohen et Brigitte Larguèze\*

---

L'analyse des biographies est pour le sociologue un instrument privilégié pour étudier la réalisation du double objectif qui avait été assigné au RMI : assurer un minimum vital préservant ses allocataires de l'exclusion sociale, tout en favorisant leur réinsertion dans des formes d'emploi non précaires.

L'analyse de 34 trajectoires sociales d'allocataires montre que le RMI ne joue pleinement son rôle que pour des personnes bénéficiant déjà de ressources matérielles, d'un réseau relationnel et d'un certain niveau de formation avant leur entrée dans le dispositif. Ainsi, il permet à des jeunes diplômés issus de milieux modestes de se consacrer à la recherche d'un premier emploi en rapport avec leur formation. Il aide également des travailleurs indépendants à se réinsérer sur le marché de l'emploi.

Dans le cas d'un déficit de formation ou de relations, le RMI se conjugue aux revenus tirés d'emplois précaires ou du chômage, ou bien joue le rôle d'un soutien permettant de tenir entre deux formes d'emplois temporaires. Ne permettant guère d'ajourner la vulnérabilité professionnelle, il s'inscrit dans un ensemble de dispositifs qui fonctionnent à la périphérie du salariat. C'est le cas des jeunes en situation précaire, ou des mères de famille faiblement diplômées.

Certaines catégories de population, enfin, cumulent les difficultés : une mauvaise santé, la perte des liens avec le monde du travail se conjuguent avec un fort isolement social. Le soutien financier apporté par le RMI ne constitue souvent alors qu'une faible prestation permettant d'attendre de bénéficier d'un autre minimum social (allocation adulte handicapé, minimum vieillesse etc.).

---

*\* Valérie Cohen est ATER en sociologie à l'université d'Évry et Brigitte Larguèze est ATER en sociologie de l'éducation à l'IUFM de Créteil.*

*Les noms et dates entre parenthèse renvoient à la bibliographie en fin d'article.*

Les allocataires du RMI ne forment pas un groupe social, mais une catégorie particulière de situation (1), qui a correspondu à l'émergence de situations inédites et au constat que les couvertures sociales traditionnelles de l'assistance et de l'assurance n'étaient plus en mesure de faire face à ces nouvelles donnes (2). Celles-ci ont été désignées au début des années 80 par les termes de « nouvelle pauvreté » et « d'exclusion sociale » (Fassin, 1996) (3). Ces notions se sont imposées pour marquer la différence avec la pauvreté traditionnelle caractérisée par de faibles revenus ne permettant pas des conditions de vie décentes autant sur le plan de l'alimentation que sur celui du logement. La distinction entre ces deux formes de pauvreté ne repose pas seulement sur des différences de population, mais également sur des différences de logiques conduisant à ces situations. Deux évolutions structurelles ont été soulignées (Castel, 1995 ; Paugam, 1993). La première concerne la dégradation de l'emploi qui se manifeste par l'augmentation du chômage, l'allongement de sa durée, la diversification de son public (Demazière, 1991), et par une précarisation du salariat. La deuxième renvoie à l'instabilité et à la diversification des formes familiales et aux transformations des solidarités locales (4). Ces transformations de la problématique de l'emploi et de l'insertion relationnelle constituent donc les paramètres à partir desquels les allocataires du RMI sont le plus souvent appréhendés (5).

Ce cadre étant établi, nous avons voulu étudier de plus près le passage dans le dispositif afin de saisir non seulement les processus concourant à l'inscription au RMI, mais également les modalités d'insertion qui y sont développées. C'est donc un moment particulier qui a été étudié à partir de l'analyse de 34 trajectoires sociales d'allocataires du RMI, axées sur le récit des épisodes familiaux, scolaires, professionnels, conjugaux, précédant et entourant l'entrée dans le dispositif. Ces informations ont été recueillies lors d'entretiens avec des allocataires du RMI (qui l'étaient au moment de l'entretien ou dans un passé proche) complémentaires à l'enquête RMI (cf. encadré 1).

Si les trajectoires sociales constituent un moyen privilégié pour appréhender le passage dans le dispositif, c'est qu'elles permettent, d'une part, d'observer les points de basculement et, d'autre part, de les analyser à la lumière des parcours antérieurs. Replacer l'entrée dans le

dispositif à partir de la trajectoire des individus met en effet en relief un déroulement biographique qui se décline à la fois comme un enchaînement d'étapes conduisant à devenir bénéficiaire du RMI et comme un agencement complexe d'éléments interférant dans l'inscription au RMI. À travers ces parcours, on peut ainsi étudier non seulement les dynamiques particulières à chaque biographie, mais également la manière dont les données globales et structurelles se cristallisent au sein de chaque parcours individuel. Ces trajectoires mettent en scène tant des singularités que des logiques sociales plus générales qui dépassent et traversent chaque récit. La transformation de la problématique de l'emploi qui affecte la société française depuis les années 80 et les mécanismes bien connus de reproduction sociale transparaissent dans chacune des trajectoires qui nous ont été livrées. Cependant, ces dynamiques sociétales sont parfois insuffisantes pour rendre compte de certaines formes de fragilité ou d'insertion. Il faut donc puiser dans l'histoire de chaque acteur pour comprendre les mécanismes spécifiques de fragilisation. Si la prise en compte des trajectoires sociales est particulièrement adaptée à ce projet, c'est précisément parce qu'elles constituent un espace d'analyse qui invite à un « va et vient » constant entre régularités et singularités, entre dimension sociale et dimension personnelle.

1. Bertaux (1997) utilise cette expression pour désigner les situations qui « constituent aux yeux de l'administration et/ou du sens commun autant de catégories présentant des caractéristiques spécifiques ».

2. Cette idée est développée dans l'ouvrage de Castel et Laë (1992). Le RMI est un dispositif inédit dans la mesure où il ne relève ni du système de l'assistance, ni de celui de l'assurance ; cependant, dans les faits, il a été en premier lieu utilisé comme un instrument de lutte contre la pauvreté et semble aujourd'hui devenir une troisième composante de la couverture chômage. Ce glissement est, en partie, lié aux différentes restrictions qui ont accompagné les différentes réformes de l'indemnisation du chômage.

3. Mis à part Touraine (1991) et Rosanvallon (1991) qui utilisent la notion d'exclusion, celle-ci, jugée peu scientifique par la plupart des sociologues, a été remplacée par diverses tentatives de désignation : « disqualification » (Paugam, 1991), « désaffiliation » (Castel, 1991), « déliance » (Bolle de Bal, 1994), « désinsertion » (Gaulejac, 1994). On trouve également tout un ensemble de termes qui ne sont pas nécessairement rattachés à des entreprises théoriques, tels que vulnérabilité, fragilité, non intégration, etc.

4. Ces transformations n'ont pas conduit nécessairement à une fragilisation du lien social. Certains travaux montrent en effet que la réalité est plus complexe : Pitrou (1992), Dechaux (1988), Bonvalet, Charles, Le Bras et Maison (1993).

5. Les enquêtes statistiques du Cerc (1993), du Credoc (1991), de l'Insee (1999) fournissent des données qui permettent de juger des facteurs conduisant à entrer ou sortir du dispositif. L'intégration professionnelle et l'insertion relationnelle sont également mesurées.

### L'ENQUÊTE COMPLÉMENTAIRE À L'ENQUÊTE RMI

Cette étude qualitative complémentaire est basée sur des entretiens menés auprès d'un sous-échantillon d'allocataires du RMI (qui l'étaient au moment de l'entretien ou dans un passé proche) ayant répondu à l'enquête RMI. Elle a comporté deux phases successives.

La première, réalisée en octobre 1997, a concerné 14 personnes résidant en région parisienne et faisait figure d'enquête exploratoire. Elle avait permis d'esquisser un classement des bénéficiaires du RMI en présentant à la fois des catégories et des logiques sociales conduisant à devenir allocataire du RMI (Larguèze, 1997).

Les allocataires se distinguaient en fonction de leur durée de séjour dans le dispositif et de leur éloignement du marché de l'emploi. L'âge constituait le critère principal permettant de distinguer ces deux niveaux d'inscription. En revanche, les formes que recouvraient ces situations de fragilité étaient étroitement liées au niveau de diplôme qui, en s'associant à un ensemble de caractéristiques objectives (l'origine sociale, l'âge, le capital social, culturel et économique) permettait alors de définir quatre sous-ensembles : les « fragiles diplômés », les « fragiles faiblement diplômés », les « transitoires diplômés » et les « transitoires faiblement diplômés ». Ces catégories renvoyaient à des trajectoires qui, bien que singulières, comportaient un ensemble de caractéristiques communes quant aux processus de vulnérabilisation et d'insertion. La taille de l'échantillon ainsi que son caractère aléatoire ne permettait pas, cependant, de dégager des résultats synthétiques.

La deuxième enquête (Cohen et Larguèze, 1999), réalisée en décembre 1998 auprès de 20 allocataires (1), avait pour objectif de vérifier la pertinence de ces catégories et de préciser les logiques associées à ces modes d'inscription. À la différence du rapport de recherche, nous avons tenu dans le cadre de cet article à présenter les allocataires à partir des processus qui concourent à l'entrée dans le dispositif. Ce procédé permet d'apprécier plus finement la complexité des éléments à prendre en compte dans le passage au RMI.

La conduite des 34 entretiens a été centrée sur le déroulement biographique : l'histoire familiale, l'itinéraire scolaire, la trajectoire professionnelle, la situation actuelle de l'allocataire avec un retour sur l'entrée dans le dispositif RMI et éventuellement sa sortie du dispositif, son réseau de sociabilité, sa mobilisation ou sa démobilité face à la recherche d'un emploi et sa perception de l'avenir.

L'étude du *corpus* ainsi recueilli s'est centrée sur quatre axes principaux : le milieu social d'origine, la trajectoire scolaire, la trajectoire professionnelle et l'insertion relationnelle, qui ont été mis en relation avec le processus d'inscription dans le dispositif du RMI et les conditions de sortie.

Les apports de l'approche biographique et de l'analyse secondaire comme démarche complémentaire ont été validés à plusieurs reprises dans le cadre de différentes enquêtes statistiques (Battagliola *et al.*, 1991 ; Courgeau, 1994 ; Verger, 1994) et participent d'un enrichissement réciproque. Face à une réalité sociale évidemment complexe, cette complémentarité prend en compte les singularités des parcours individuels derrière les réalités statistiques. Ainsi, le recueil du point de vue des personnes et de l'interprétation qu'elles livrent de leur cheminement et de leurs conditions d'existence fournit des éléments subjectifs qui ne peuvent être appréhendés en dehors de l'entretien biographique. Ceux-ci sont particulièrement précieux dans le cas des trajectoires atypiques (notamment pour l'enchaînement des situations avec leur imbrication de causes et conséquences) ou concernant la dynamique des interactions conjugales et des solidarités inter-générationnelles.

Concernant le recueil des entretiens, la qualité des données a été de nature inégale. Tandis que certains entretiens ne présentent qu'un ensemble de données factuelles et souvent lacunaires, d'autres relèvent du véritable récit de vie. Les personnes qui se sont le mieux racontées sont celles qui sont les plus diplômées et/ou qui sont dans une situation de déclassement social. L'acquisition de titres scolaires et le fait d'avoir connu d'autres positions sociales que celle de dominé facilitent une posture réflexive ainsi que le récit coordonné de son existence sociale. Le discours de ces acteurs désigne les événements qui prennent sens dans leur trajectoire et qui concourent à les définir. Ceux qui ne possèdent pas les outils permettant cette posture réflexive s'en sont tenus à de brèves réponses factuelles. Le récit des épisodes familiaux, conjugaux, scolaires, professionnels s'est dans ce cas enchaîné sans fil conducteur et devait être sans cesse impulsé par l'enquêteur.

Les entretiens qui ont posé problème tant par le caractère fragmentaire des renseignements que par le lachisme des réponses, sont le fait de personnes en marge du salariat depuis plus ou moins longtemps, certaines depuis plus de 10 ans. Cette marginalisation est vécue comme un stigmate social et génère inhibition et mutisme, attitude qui fonctionne aussi comme une forme d'auto-défense des plus dominés dans le champ social (Bourdieu, 1993). Ces entretiens difficiles sont pourtant en soi riches d'enseignement et méritent que l'on prenne le temps de réfléchir sur la manière de recueillir le discours des plus exclus.

1. Parmi les 20 entretiens, 5 personnes résident en région parisienne, 8 en région Rhône-Alpes et 7 en région Nord Pas-de-Calais. Concernant l'âge, le sexe et le niveau de diplôme, on a recherché une certaine équirépartition de l'échantillon total. Ce dernier comporte en effet 16 femmes et 18 hommes. 16 personnes ont moins de 35 ans tandis que 18 personnes ont plus de 35 ans. 10 allocataires sont titulaires d'un baccalauréat, 12 d'un CAP ou BEP et 12 n'ont aucun diplôme. 19 personnes résident à Paris ou en région parisienne, 15 personnes en province.

Cette période entourant l'entrée dans le dispositif a ainsi été envisagée comme la résultante d'un déroulement spécifique et plus justement d'un processus (6) – concentrant une suite d'épisodes et une combinaison particulière d'éléments – qui s'inscrit à la fois dans un contexte social et dans des histoires singulières. Pour construire ces processus, nous avons procédé à l'analyse approfondie de chaque trajectoire. Chacune a été appréhendée comme une étude de cas et constitue un support de réflexion à partir duquel on a cherché à repérer des processus d'entrée au RMI.

Au terme de cette approche systématique, cinq processus se sont dégagés. Les quatre premiers correspondent à des parcours sociaux spécifiques. On distingue ainsi l'entrée au RMI des jeunes diplômés, des jeunes en situation précaire, des femmes retournant sur le marché de l'emploi et des intérimaires vieillissants. Le dernier processus concerne des ruptures biographiques liées à des accidents de parcours. Les caractéristiques des allocataires dont les trajectoires ont permis de bâtir ces cinq parcours présentent par ailleurs une certaine homogénéité en fonction des processus (cf. encadré 2). Il est d'ailleurs intéressant de constater qu'une approche strictement statistique, par analyse des données (sur la totalité de l'échantillon de l'enquête *RMI*) conduite à une typologie assez similaire (Afsa, 2000).

À défaut de pouvoir évoquer chaque histoire recueillie, ce sont des parcours traduisant des manières spécifiques de passage dans le dis-

positif qui sont présentés. Cependant, les synthèses de trajectoires singulières ne sont jamais satisfaisantes car, tout en mettant en relief l'agencement des éléments essentiels, elles masquent des facteurs qui ne peuvent se prêter à un niveau de généralisation et sont, par conséquent, gommés. Or, dans certains cas, ce sont ces données qui apparaissent déterminantes. Aussi, pour apprécier la diversité et la complexité de ces processus, nous avons tenu à présenter quelques études de cas.

## Processus d'entrée au RMI des jeunes adultes

L'insertion professionnelle des jeunes a fait l'objet de nombreuses études depuis ces 20 dernières années qui n'ont cessé de souligner surtout les difficultés d'accès au premier emploi. Ces modifications d'intégration professionnelle ont eu pour effet d'allonger (Galland, 1985) et de complexifier (Drancourt, 1991) les parcours d'insertion. La transition vers l'âge adulte marquée par plusieurs passages – la fin des études et l'acquisition d'un emploi stable, le départ du foyer familial et la constitution d'un nouveau foyer – dessinent aujourd'hui une étape intermédiaire qui n'a pas la même dynamique selon les itinéraires antérieurs et le sens conféré aux trajectoires professionnelles.

6. L'explication d'un phénomène en termes de processus implique une suite continue d'événements (avec un début et une fin comparable) se reproduisant avec une certaine régularité et dont on peut suivre l'évolution et les étapes successives.

### Encadré 2

#### CARACTÉRISTIQUES DES ALLOCATAIRES EN FONCTION DES PROCESSUS

Le processus concernant les jeunes diplômés repose sur l'analyse de cinq trajectoires : une femme et quatre hommes âgés de 26 à 30 ans, de niveau allant de Bac + 2 à Bac + 5.

Le processus d'entrée au RMI des jeunes en situation précaire s'appuie sur cinq trajectoires : trois femmes et deux hommes âgés de 25 à 32 ans, sans diplôme ou titulaire d'un CAP.

Le processus concernant les femmes ayant des enfants se fonde sur l'analyse des trajectoires de sept femmes : quatre sont d'origine maghrébine et sont âgées de 24 à 32 ans, trois sont âgées de 43 à 56 ans. Une seule possède un BEP.

Le processus concernant les hommes intérimaires se base sur l'analyse des trajectoires de trois hommes, âgés de 45 à 56 ans, non diplômés ou titulaire d'un CAP.

Le processus concernant les personnes présentant des ruptures biographiques faisant suite à des accidents de parcours repose sur l'analyse de quatorze trajectoires : cinq femmes et neuf hommes âgées de 31 à 64 ans. Une personne (un homme) n'a aucun diplôme, huit personnes (trois femmes et cinq hommes) sont titulaires d'un CAP ou d'un BEP, cinq personnes (trois hommes et deux femmes) sont de niveau allant du Bac au doctorat.

La plupart des jeunes interrogés dans le cadre de cette enquête s'inscrivent au RMI à la date anniversaire de leur 25 ans. Cependant, une nette démarcation se profile entre ceux qui ont acquis des titres scolaires et dont le projet familial est orienté vers une trajectoire ascendante et ceux dont la carrière scolaire s'est soldée par un abandon en fin de 3<sup>e</sup> ou par une relégation en filière professionnelle courte. Cette ligne de partage entre ces deux types de trajectoire renvoie à des dynamiques différentes d'inscription au RMI.

### **Le RMI comme partie prenante d'un projet d'insertion**

Le premier processus d'entrée au RMI mis en évidence par l'analyse des trajectoires est celui concernant les jeunes diplômés. En dépit d'histoires singulières, ces derniers offrent un certain nombre de caractéristiques communes, qu'il s'agisse de facteurs socio-démographiques (âge, célibat, hébergement dans la famille) ou du sens de leur trajectoire.

Ces personnes viennent d'un milieu familial stable, les trajectoires professionnelles des pères sont ascendantes et se caractérisent aussi par une grande stabilité. Ceux qui se sont le plus élevés dans la hiérarchie de leur entreprise sont aussi ceux qui avaient été le plus loin dans le cursus scolaire (jusqu'au bac). À l'inverse, les mères n'ont aucun diplôme et certaines d'entre elles, d'origine étrangère, sont analphabètes. Lorsqu'elles ont eu une activité professionnelle, leur emploi était peu qualifié : femme de ménage, assistante maternelle, couturière.

Malgré le décalage de formation entre le père et la mère, ces familles se distinguent par un investissement marqué dans la carrière scolaire des enfants. Si l'on prend en considération les cursus scolaires de l'ensemble de la fratrie, la plupart des frères et sœurs ont suivi aussi des formations initiales longues et couronnées de succès.

Ces jeunes ont eu une trajectoire scolaire plutôt fluide, tournée vers l'obtention de titres conséquents : bac C ou D, études de droit, de sciences naturelles, de gestion. Encouragées par les parents, ces études ont pu également s'inscrire dans la durée grâce à des bourses pourvoyant aux besoins des intéressés. Le cumul de diplômes (7) ici observé peut se

comprendre comme une assurance supplémentaire contre les aléas du devenir professionnel.

Assurées par leur titres scolaires, ces personnes sont arrivées confiantes sur le marché du travail. Mais dans le contexte économique actuel, la compétition entre candidats n'est pas seulement basée sur la possession de titres scolaires. Pour ces jeunes diplômés d'origine modeste, l'absence de supports relationnels facilitant l'accès aux univers professionnels convoités, représente un handicap important qui, tout en retardant l'obtention du premier emploi, engendre des stratégies visant à contourner ou à compenser ce handicap initial.

La recherche d'emploi est alors considérée comme l'équivalent d'un véritable travail en termes de temps, d'investissement, de mobilisation relationnelle et d'acquisition d'un savoir-faire. Dans cette période intensive de recherche d'emploi qui suit l'obtention du diplôme, il leur est difficile de concilier une activité rémunérée « alimentaire » et l'importante disponibilité que demande cette recherche. Aussi, la perception du RMI, couplée avec l'hébergement en milieu familial, fait office de nouvelle bourse permettant de tenir le temps d'atteindre le but fixé.

L'instrumentalisation de ce minima social s'inscrit donc dans un véritable projet d'insertion. La justification de ce contrat par un souci d'intégration professionnelle écarte les sentiments de honte ou d'humiliation souvent associés à l'entrée dans l'assistantat. Et même après plusieurs mois de recherches infructueuses, ces jeunes ne se résignent pas à accepter un emploi déqualifié qui leur permettrait pourtant d'échapper au statut d'assisté.

C'est parce qu'ils se sont investis dans leur carrière scolaire et que leurs familles ont misé sur ce devenir social, qu'ils persévèrent dans la quête d'une profession et du statut espéré. Les stratégies déployées sont diverses : inscription dans des associations de recherche d'emploi, contacts avec les réseaux d'anciens élèves, constitution d'un carnet d'adresses, préparation aux concours de la Fonction publique ou

---

7. Diplôme de l'École des cadres suivi d'un diplôme d'études comptables et financières (DECF), double maîtrise de droit et de sciences politiques puis DEA de droit associé à de nombreux stages professionnels, DUT en génie électrique et informatique industriels complété par un diplôme d'ingénieur, DEUG de sciences naturelles suivi d'un DUT technico-commercial.

### LE RMI, UNE ÉTAPE TRANSITOIRE CONSACRÉE À LA RECHERCHE D'UN PREMIER EMPLOI QUALIFIÉ

Thierry, 27 ans, est l'aîné d'une famille de quatre enfants. Les parents sont issus du milieu paysan où ils ont commencé à travailler très jeunes aux travaux de la ferme. Leur installation en zone urbaine coïncide avec la naissance des enfants. Le père est ouvrier depuis vingt ans dans une fabrique d'aliments pour animaux. La mère ne travaille plus mais faisait autrefois des ménages et des gardes d'enfants. L'attention entourant le travail scolaire a été constante et une place centrale lui était accordée même si les parents n'avaient pas les compétences pour une aide plus conséquente. Thierry fait remarquer que ce n'était pas non plus « *une obsession* » mais que c'était « *naturel* ». Cela se traduisait par un soutien affectif autant que matériel. « *Nos parents nous ont toujours soutenu* » résume Thierry, et cet appui a été bénéfique à toute la fratrie puisque le frère cadet a fait un DUT de gestion des entreprises et des administrations, puis un diplôme de comptabilité, et travaille actuellement dans une banque. L'autre frère a obtenu un DUT en génie civil et exerce dans un bureau d'études. La petite sœur est en terminale S.

Thierry a toujours été un bon élève. Il dit avoir aimé apprendre et aimé l'école. Classé parmi les premiers, il se retrouve également dans les meilleures classes du collège et du lycée. Il est orienté « *naturellement* » en première S et obtient un Bac C. Thierry n'a pas eu de mention mais possède un très bon dossier, ce qui lui permet de pouvoir choisir entre plusieurs formations : informatique, génie civil ou génie mécanique.

Pourtant Thierry n'exploite pas les possibilités que lui offrent ses bons résultats. Il a comme intériorisé les schèmes du classement social et ne « s'autorise » pas, par exemple, à s'inscrire en classes préparatoires aux grandes écoles. Un tel cursus lui auraient pourtant assuré un parcours d'excellence plus affirmé. Il choisit de suivre la filière IUT et obtient un DUT en génie électrique, informatique industrielle. Sorti parmi les premiers de sa promotion, il a la possibilité – réservée aux meilleurs étudiants – de poursuivre sa formation en école d'ingénieurs. Et là encore, Thierry s'auto-limite en fixant son choix sur une école de moindre importance. Ce sera le Centre universitaire des Sciences et techniques (CUST) plutôt que l'Institut national des sciences appliquées (INSA). Il analyse *a posteriori* cette attitude comme « un manque de confiance » et reconnaît que le prestige lié au diplôme de l'INSA aurait été un atout non négligeable dans sa recherche d'emploi même si, en réalité, ces deux formations sont équivalentes.

Après avoir obtenu son diplôme d'ingénieur, Thierry demande à effectuer le service militaire en tant que scientifique du contingent, mais l'institution militaire choisit de l'intégrer dans un commando de l'armée de l'air. À l'armée succède la recherche d'un premier emploi que Thierry entreprend avec confiance.

Mais cette confiance décroît au fur et à mesure que s'allonge démesurément une période d'attente qui va durer deux ans. La première année, Thierry effectue ces recherches seul, en suivant les démarches habituelles. Dans le même temps, ne voulant pas représenter une charge financière trop importante pour ses parents, il occupe des postes non qualifiés en intérim. Les relations entretenues avec les associations d'anciens élèves, celles de l'IUT et du CUST, ne suffisent pas alors à suppléer à l'absence de capital social initial.

Au terme de cette première année de recherches infructueuses, il réalise qu'il est dans une impasse et se laisse gagner par le pessimisme. Sur le conseil de sa mère, il décide de s'inscrire dans le dispositif RMI, ce qui lui permettra de se consacrer à temps plein à la recherche d'un emploi.

C'est dans ce deuxième temps que Thierry a rejoint plusieurs cercles de jeunes diplômés à la recherche d'un emploi qui lui apportent une aide précieuse (logistique, contacts et relations). Il fréquente alors avec assiduité une association créée par un ancien consultant en recrutement désormais à la retraite. Celui-ci met son carnet d'adresses à la disposition des jeunes postulants et les initie aux techniques permettant de valoriser au mieux leur potentiel personnel et professionnel. Au cours d'une opération de parrainage élaborée par l'ANPE et le Conseil Général, le directeur du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) de Saint-Étienne lui est octroyé comme parrain. Celui-ci le présente par la suite à l'ancien consultant. Des rencontres sont régulièrement organisées avec des dirigeants d'entreprise de la région et parallèlement, Thierry enchaîne les entretiens, n'hésitant pas pour cela à se déplacer à l'autre bout de la France.

Paradoxalement, c'est une entreprise pressentie au tout début de sa recherche d'emploi qui le contacte à nouveau deux ans plus tard pour lui proposer un contrat à durée indéterminée. *A posteriori*, il lui semble que c'est surtout parce que ce secteur de l'informatique, après une dépression importante, connaît un redémarrage lié notamment à la mise en place de l'euro et au « *bug* » de l'an 2000, que les perspectives d'emploi sont meilleures. Malgré tout, Thierry pense que c'est finalement grâce à cette association – précédemment décrite – qui, par son soutien moral, lui a permis de garder courage et de conserver tous ses atouts, que son entretien d'embauche a eu une issue positive.

inscription à des formations enrichissant les diplômés initiaux, missions qualifiantes d'intérim, recherche systématique et ordonnée d'un emploi. Le RMI est un temps libéré et légitimé par ces différentes activités.

Cette démarche d'inscription au RMI prend également sens au regard des échanges familiaux, des règles de réciprocité et d'un désir d'indépendance financière minimale. Puisque l'impossibilité de pouvoir assumer les charges d'un loyer contraint ces jeunes à demeurer au domicile familial, il s'agit de s'autoriser à allonger cette période transitoire sans nourrir une trop forte culpabilité à l'égard de ceux qui ont aidé activement à leur succès scolaire.

Dans leur cas, si le passage au RMI traduit une des formes de la vulnérabilité contemporaine, il ne s'apparente pas pour autant à un processus de désaffiliation (8). L'inscription dans le dispositif renvoie très nettement à une logique d'intégration aussi bien professionnelle que relationnelle. Concernant l'accès à l'emploi, tous – au moment de l'entretien – avaient quitté le dispositif. Au terme d'une année de recherche intensive d'un emploi, certains venaient d'être embauchés en contrat à durée indéterminée sur un poste correspondant à leur attente. D'autres avaient obtenu des emplois qualifiés mais en CDD.

Ces contrats à durée déterminée sont cependant appréhendés de façon positive puisqu'ils leur permettent de justifier d'une expérience professionnelle et d'acquérir des compétences. Le commentaire de l'un d'entre eux qui venait d'être reçu au concours de la Chancellerie résume bien ce que le RMI signifie pour ce type de parcours : « *Le RMI peut permettre de se préparer à intégrer le monde du travail tout en ayant le souci financier en moins pendant quelques temps. Ce n'est pas la panacée mais ça permet de tenir surtout quant on prépare des concours* ».

Ceux qui ont trouvé une situation professionnelle stable quittent le foyer familial tandis que ceux dont elle est plus précaire ne s'autorisent pas à s'affranchir des supports parentaux avant d'obtenir des garanties salariales. Ils avouent en effet préférer les contraintes de l'hébergement familial aux astreintes d'un loyer qui pourrait les acculer à accepter n'importe quel emploi et les détourner ainsi de leur trajectoire. Pour certains, ce pragmatisme les conduit à reporter les échéances classiques du calendrier social des jeunes adultes (ren-

contre amoureuse, vie en couple, indépendance). Bien que ne disposant pas de ressources importantes, les familles jouent le rôle d'un filet de sécurité. L'ancrage familial se conjugue par ailleurs à une sociabilité amicale qui est entretenue tout au long de cette période transitoire.

Au regard de ces trajectoires, le RMI paraît remplir pleinement le rôle d'insertion qui lui est conféré. Cependant, la dynamique qui le caractérise relève avant tout d'une construction antérieure, élaborée lors de l'itinéraire scolaire, dans un cadre familial orienté vers des stratégies d'ascension sociale. Le RMI ne représente, en ce sens, qu'un outil parmi d'autres, confortant leur intégration professionnelle.

Le niveau de diplôme est en partie corrélé à l'orientation de ces trajectoires. Les moins diplômés ne s'inscrivent pas au RMI pour les mêmes raisons et ne développent pas non plus les mêmes modes d'insertion. Cependant, c'est moins le titre scolaire que le déroulement de la trajectoire scolaire, l'assurance en son devenir et l'environnement familial qui semblent ici intervenir. La biographie de Thierry est une bonne illustration de ce processus (cf. encadré 3).

### **Le RMI ou la difficile insertion des jeunes faiblement diplômés**

Un autre processus d'entrée au RMI se réfère aux trajectoires de jeunes en situation précaire pour qui l'inscription au RMI fait suite à un parcours scolaire chaotique et à une entrée difficile dans le monde du travail. Ces itinéraires renvoient aux conclusions d'autres études concernant la laborieuse intégration professionnelle d'une partie de la jeunesse des classes populaires (Pialoux et Beaud, 1999).

Vingt ans auparavant, ces jeunes auraient sans doute suivi le chemin de l'usine. Ils se retrouvent aujourd'hui confinés à la périphérie du salariat, dans des emplois précaires ou encore dans d'interminables formations dont le lien

8. La désaffiliation sociale est un concept élaboré par Robert Castel (1995) pour rendre compte des processus de fragilisation qui se développent dans la société contemporaine. La désaffiliation résulte d'une dynamique de vulnérabilité à la fois économique et relationnelle liée aux transformations du pouvoir intégrateur de la société salariale.

### LA DIFFICILE INSCRIPTION PROFESSIONNELLE D'UNE JEUNE OUVRIÈRE

Parmi les jeunes en situation précaire interrogés, les jeunes femmes offrent des similitudes dans le déroulement de leur itinéraire scolaire et professionnel, mais également en matière d'ancrage relationnel. L'une d'entre elles, Sophie, âgée de 28 ans, présente une sorte d'idéal-type de toutes ces trajectoires de jeunes peu qualifiés, résidant dans un bassin d'emploi aux industries sinistrées et qui sont placés en situation d'attente à la sortie de l'école.

Sophie habite dans une ville de la région Rhône-Alpes depuis sa naissance et réside toujours dans la même HLM où ses parents ont emménagé il y a 26 ans. Le père de Sophie, décédé en 1992, à l'âge de 60 ans, était chauffeur-livreur. Sa mère, qui a 57 ans, n'a jamais travaillé. Depuis 1990, elle souffre de plusieurs handicaps (paralysie du côté gauche, diabète, ulcère). Elle perçoit l'allocation adulte handicapé.

Sophie a redoublé deux classes, le cours élémentaire 2 et la 6<sup>e</sup>. Elle se présente comme une élève n'ayant pas été « *très sérieuse* » et ne faisant pas « *assez attention* ». En fin de 5<sup>e</sup>, elle est orientée vers un CAP d'habillement qu'elle passe moins par conviction que parce que l'économie de sa ville est basée sur l'industrie textile et qu'il est dans l'ordre des choses, si l'on peut dire, que les jeunes filles d'origine populaire et à scolarité médiocre soient orientées vers ce secteur professionnel.

En 1988, à 18 ans, elle est titulaire d'un CAP, mais ne sait pas « *quoi faire* ». Elle prend contact avec la permanence d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) de sa ville et dit avoir fait « *comme tout le monde* », c'est-à-dire, comme ses sœurs et ses « *copines* ». Elle accepte « *en attendant* », les deux TUC de six mois (l'un comme surveillante de cantine, l'autre comme aide maquettiste pour l'architecte de la mairie) qui lui sont proposés.

Après ces deux TUC, ce sera une année entière de chômage où elle touche une indemnité à peu près équivalente à son revenu précédent. Elle se rend régulièrement à l'ANPE et repère un stage d'insertion à la vie professionnelle (SIVP) de pliage-repassage en bonneterie qu'elle envisage comme une formation complémentaire à son CAP. Cependant, Sophie confie n'avoir jamais véritablement désiré travailler dans ce secteur d'activité. Aussi, à la suite de ce stage, elle aurait aimé qu'une formation différente lui soit proposée à la PAIO : « *c'était pour voir si on pouvait changer, j'avais demandé vente* ».

Mais cette formation n'est pas proposée par cette structure et Sophie accepte, une fois encore, une autre sorte d'emploi aidé, une Préparation active avec qualification à l'emploi (PAQ) de pliage en bonneterie avec aide à la recherche d'emploi. Ce stage n'ayant pas

débouché sur un emploi, elle dépose, en 1994, une nouvelle demande de formation à l'AFPA en surjetage qu'elle justifie comme un « *moyen de s'améliorer* ».

Dans une industrie textile localement vouée à une proche disparition, cette succession de stages et de formations – visant, paradoxalement, à la qualifier toujours plus pour un profil de poste n'existant potentiellement pas – apparaît bien comme la seule alternative au chômage. Sophie finit par en avoir conscience et sa lassitude est le corollaire de cette impression déprimante d'être victime d'une politique d'insertion aux mesures palliatives inefficaces. Aussi, après cette dernière formation, alors qu'elle vient d'avoir 25 ans, elle préfère déposer une demande de RMI.

Cette entrée dans le dispositif impulse une nouvelle dynamique et se double d'une inscription dans une agence d'intérim dévolue à l'insertion professionnelle des personnes allocataires du RMI. C'est par ce biais, qu'elle obtient plusieurs missions d'intérim dans le textile où elle peut enfin mettre en pratique ses compétences.

Cependant, les deux plus longues missions, de trois mois chacune, se déroulent dans une chocolaterie où elle emballe des chocolats. Celles-ci correspondent en fait à un emploi saisonnier lié aux fêtes de fin d'année. Depuis son entrée dans le RMI voici maintenant trois ans, Sophie affirme s'être « *stabilisée* » et se sentir plus autonome dans ses choix d'orientation. Son dernier stage correspond à une période où elle ne pouvait ni toucher le RMI, ni percevoir les allocations chômage. Sophie ne se fait plus d'illusion sur ces stages et les accepte aujourd'hui avec moins de « *naïveté* », dit-elle, qu'auparavant.

Enfin, cet équilibre précaire s'appuie sur une solidarité familiale importante. Autour de la mère handicapée, une constellation familiale composite s'est en effet reconstituée. Une sœur, la dernière de la fratrie, qui a eu un premier enfant à 17 ans, partage le domicile familial avec son fils maintenant âgé de 10 ans et un compagnon dont elle a un jeune enfant. Elle ne travaille pas et se consacre à l'éducation des deux enfants. Son compagnon est intérimaire. Les deux sœurs s'épaulent, aidées de la sœur aînée, pour les soins à prodiguer à leur mère paralysée.

Le revenu familial cumule ainsi l'allocation adulte handicapé de la mère, les ressources fluctuantes de Sophie et du compagnon de la sœur. Cette mise en commun de faibles revenus leur permet de faire face aux dépenses fixes (loyer, électricité, chauffage, téléphone) et de réaliser quelques projets, ce qui leur serait impossible si chacun vivait de son côté.

avec l'emploi apparaît souvent improbable (Tanguy, 1986 ; Mary, 1983). À la différence du processus précédent, le passage au RMI ne se présente pas pour ces jeunes comme une étape précédant une inscription assurée dans la société salariale. Il s'apparente plutôt à un revenu de subsistance faisant suite aux stages, aux formations et aux brefs contrats à durée déterminée (CDD). Le RMI s'inscrit dans cet espace d'insertion marqué par une grande vulnérabilité économique. L'enjeu est alors au mieux d'en sortir, au pire d'atténuer les risques résultant d'une situation précaire sur le marché de l'emploi.

Ces jeunes en situation précaire sont issus de la classe ouvrière et se caractérisent par une absence de trajectoire ascendante. Les pères occupaient des emplois peu qualifiés dans l'industrie et les mères étaient, le plus souvent, au foyer après une brève carrière professionnelle comme ouvrière. Les parents ont suivi une scolarité courte et ont travaillé souvent très jeunes.

Les trajectoires scolaires de ces allocataires sont marquées par des redoublements en primaire puis au collège, par l'orientation en filière professionnelle ou le décrochage scolaire. Mise à part l'un des interviewés qui quitte l'école avec un CAP, les autres sortent de l'institution scolaire sans aucun diplôme. Questionnés sur le vécu de leur expérience scolaire, ils ont tous fait état d'un manque d'intérêt pour l'apprentissage scolaire et souvent d'une inappétence marquée. Leur séjour dans cet univers n'a pas non plus été entouré d'une mobilisation familiale ou encore d'un encadrement spécifique pouvant suppléer à la non-compétence des parents.

À la sortie du système scolaire, ces jeunes ont été placés dans une situation d'attente. Ils n'avaient pas de projet ou ne s'autorisaient pas à en formuler. Ils ont navigué alors dans un espace d'insertion au gré des formations offertes par les institutions d'aide à l'emploi et des missions proposées par les agences d'intérim. Les parcours suivis traduisent des tentatives de spécialisation peu concluantes car inscrites dans des secteurs d'activité en déclin.

Les débuts d'entrée dans la vie professionnelle se sont caractérisés par des formations en alternance (BEP, CAP) ou des stages d'insertion dans la vie professionnelle (SIVP) proposés par les groupements d'établissements (Greta) ou les permanences d'accueil,

d'information et d'orientation (PAIO), des emplois aidés (TUC). Ces activités qui ont une faible valeur formatrice – et servent essentiellement à pallier l'absence d'emploi – sont particulièrement nombreuses pour les moins de 25 ans. Cette date anniversaire, qui permet l'entrée dans le dispositif RMI, occasionne un retrait de ces dispositifs. Ceux-ci sont remplacés par des missions d'intérim qui, couplées avec le RMI ou son allocation différentielle, permettent d'assurer un revenu financier minimal.

Leurs parcours se présentent ainsi sous forme de cycles (composés de stages, de formations, de CDD) dans lesquels le RMI tient lieu de soutien. En garantissant un lien entre ces différentes rémunérations, il fait office à la fois de revenu de substitution et de subsistance et constitue, en ce sens, un support de précarité.

Ces cycles ne sont pas pour autant synonymes de désaffiliation et deux modes d'insertion se détachent de l'analyse de ces trajectoires. Le premier consiste à maintenir une liaison entre les différents types d'activités mais également de revenus obtenus. L'inscription dans les agences d'intérim, la recherche de CDD, de stages, les rencontres avec les assistantes sociales et les conseillers d'orientation deviennent, au fil du temps, des balises qui organisent la vie quotidienne. Et c'est grâce à une meilleure connaissance de ces différentes instances que ces jeunes parviennent à maintenir le cap. En ce sens, ils finissent par se stabiliser au sein même de cette précarité. Mais cet équilibre n'est possible que grâce à une forte solidarité familiale dont les échanges ne se limitent pas aux parents mais s'étendent à un réseau familial élargi. Les frères, les sœurs, les oncles, les tantes, mais également les beaux-parents (pour ceux qui vivent en couple) font partie intégrante de ce soutien matériel et affectif. L'importance de ces échanges n'est pas corrélée, en revanche, à un capital économique conséquent, et ce sont avant tout des aides en nature qui sont distribuées. Si ces personnes bénéficient d'une entraide, c'est en raison de leur statut dans le système d'échanges et ce statut est principalement lié à leur jeunesse. Des logiques de réciprocité sont par ailleurs développées comme le soin apporté aux parents vieillissants et concourent à maintenir une certaine forme d'égalité dans ces échanges. L'itinéraire de Sophie présente une forme d'idéal-type de ces parcours de jeunes en situation précaire issus de milieux populaires (cf. encadré 4).

Un second mode d'insertion, sensiblement différent, correspond à un choix tactique de professionnalisation, fruit d'une expérience conséquente dans le labyrinthe de l'insertion (cf. encadré 5 : Stéphane). Là encore, c'est une familiarisation avec les instances d'intégration professionnelle qui aide à construire sa propre orientation. La fréquentation assidue de l'ANPE et la lecture des offres d'emploi induisent une forme de socialisation et finissent par guider le parcours professionnel. Cependant, ces tactiques s'accompagnent souvent d'un projet structurant (dans ce cas précis, une mise en couple) qui favorise la stabilisation salariale.

## La reprise d'activité professionnelle des mères de famille

L'insertion professionnelle des allocataires de sexe féminin, d'origine populaire et peu qualifiées présente un processus spécifique d'entrée au RMI. Ces femmes s'inscrivent dans un modèle d'activité professionnelle discontinue où les épisodes familiaux, qu'il s'agisse de la naissance des enfants ou de la situation du conjoint, influent sur leur trajectoire professionnelle.

### Encadré 5

#### STÉPHANE OU COMMENT S'ORIENTER DANS LE DÉDALE DE L'INSERTION

À l'instar de Sophie, la trajectoire de Stéphane se compose de la même succession de formations qui constituent un palliatif à l'absence d'emploi.

Après avoir abandonné le collège professionnel avant l'obtention du BEP mécanique, l'incertitude face à son insertion professionnelle conduit Stéphane à devancer le service militaire puis à s'engager dans l'armée. Mais juste avant la signature du contrat d'engagement, la rencontre d'une jeune fille, alors âgée de 14 ans et demi, le fait dévier de cette carrière par défaut.

Il est alors hébergé par ses futurs beaux-parents et traverse une phase difficile où, sans diplôme et sans expérience professionnelle, toutes ses démarches de recherche d'emploi restent vaines (candidatures spontanées dans les entreprises de la région Nord-Pas-de-Calais et consultation assidue des offres d'emploi de l'ANPE locale).

Par le biais du lycée professionnel où est scolarisée sa fiancée, il trouve une formation rémunérée délivrée par le groupement d'établissements (Greta) pour la préparation d'un CAP maraîcher, qu'il obtient. Il se découvre alors une vocation de maraîcher qu'il aimerait approfondir en préparant un BEP toujours dans le cadre d'un contrat en alternance.

Il est embauché, en contrat d'apprentissage (1), dans la même entreprise pour une durée de deux ans. Cette petite entreprise de maraîchage périclité en cours d'année, le salaire de Stéphane est systématiquement versé en retard et la détérioration de la relation contractuelle contraint Stéphane à démissionner.

Sans revenu et ne pouvant prétendre à des indemnités de chômage, il retourne s'inscrire à l'ANPE où aucune offre d'emploi, ni aucune proposition ne lui seront faites. Aussi s'inscrit-il dans une société d'intérim spécialisée dans les travaux d'entretien et de rénovation chez les particuliers. Les missions intérim durent toute une année et il en profite pour s'installer avec sa compagne, qui attend un enfant.

À la suite de ces activités, il est de nouveau sans emploi et accepte « *parce qu'il n'y avait que ça* », une formation pour la préparation d'un BEP électronique qui sera avant tout une autre façon de percevoir un revenu.

Ce type de palliatif prendra fin avec son entrée dans le dispositif RMI. Bien que lui et sa compagne n'aient pas encore 25 ans, le fait d'avoir un enfant leur permet de bénéficier de cette allocation.

Après cette formation en électronique et parce que le statut de « chef de famille » n'est pas pour lui compatible avec le statut d'assisté, il persévère dans sa recherche d'emploi et la rationalise. La lecture assidue des offres d'emploi l'a mis sur une piste. Constatant l'importance des offres en maçonnerie, il cherche alors à se former dans ce secteur. Par l'intermédiaire d'un « copain » déjà stagiaire, il est informé d'une possibilité de formation pour être maçon et négocie très vite un apprentissage avec une entreprise de maçonnerie. Au terme de cette formation, Stéphane n'obtient pas le CAP mais le stage a été profitable puisque quelques jours après son échec à l'examen, le patron lui propose une embauche définitive.

Bien que Stéphane concentre un ensemble de traits – travailleur, discipliné, capable d'initiatives, respectueux de la hiérarchie – qui le prédispose à être coopté dans cette entreprise, c'est aussi parce que le départ d'un ouvrier en retraite laisse une place vacante que ce contrat à durée indéterminée lui a été proposé. Il a pu profiter ainsi d'une bonne conjoncture et ne souhaite qu'une chose : rester dans cette entreprise et progresser en passant du statut de manœuvre à celui de maçon.

1. Il n'est pas possible d'enchaîner à la suite deux contrats de qualification. Stéphane s'est efforcé de trouver une autre solution : ce sera un contrat d'apprentissage.

Parmi les mères interrogées, deux types de parcours se distinguent : celui de jeunes femmes issues de l'immigration et celui de femmes plus âgées, françaises et d'origine populaire. En dépit de ces différences d'âge et de cadre culturel, on observe une même logique, non seulement d'interruption de l'activité professionnelle, mais également d'entrée dans le dispositif du RMI.

### **La difficile inscription professionnelle des jeunes femmes issues de l'immigration maghrébine**

Le premier profil concerne des jeunes femmes qui sont toutes enfants d'immigrés d'origine maghrébine, nées ou arrivées très jeunes en France. Leurs pères font partie de la grande vague d'immigration de main-d'œuvre non qualifiée de la fin des années 50. La plupart des mères sont venues dans un deuxième temps rejoindre leur époux, elles ont eu une descendance nombreuse (de 5 à 10 enfants) et n'ont pas occupé d'emploi salarié.

Les trajectoires scolaires de ces jeunes femmes se sont achevées par une orientation en CAP ou par une sortie sans qualification en

fin de troisième. Leur abandon du système scolaire se conjugue à une volonté de travailler pour bénéficier d'une marge d'autonomie vis-à-vis du foyer familial. Elles entrent dans la vie active en occupant des postes non qualifiés au statut précaire.

Ces activités salariales apparaissent comme une parenthèse dans leur trajectoire, qui, tout en marquant une nette évolution des rôles familiaux et sociaux les amenant – à la différence de leur mère – à sortir de la sphère familiale, traduit également l'appartenance à un cadre culturel spécifique. Ces femmes s'inscrivent dans un contexte familial de type patriarcal, lié à la culture maghrébine. Les valeurs qui lui sont attachées assignent la femme à des tâches domestiques et éducatives. Ainsi, la constitution du couple ou/et la naissance du premier enfant ont pour conséquence une interruption de l'activité professionnelle (Sekik, 1995).

L'entrée dans le dispositif de ces jeunes femmes est occasionnée par la dégradation de la situation familiale qui se manifeste par le licenciement du mari ou par son départ du domicile. Cette nécessité de pallier le déficit des revenus s'accompagne de logiques d'insertion distinctes qui ne s'associent que pour

#### Encadré 6

##### **YASMINA : SEULE AVEC LE RMI ET SON ENFANT**

Au départ, c'est parce que son mari – chef d'un magasin de *hard discount* en banlieue parisienne – se retrouve au chômage sans indemnité après une démission (à cause d'un conflit avec son employeur) que ce jeune couple et leur bébé deviennent allocataires du RMI. Puis, à la suite d'une mésentente conjugale, six mois plus tard, le mari abandonne le domicile conjugal. Yasmina a 22 ans, un enfant en bas âge, et ne possède aucune qualification professionnelle. Elle devient alors allocataire principale du RMI, durant deux ans, en tant que mère isolée. Elle décrit avec amertume une situation complètement bloquée où elle s'est sentie niée et rejetée, situation qu'elle résume par cette formule : « *Quand on est au RMI, on n'est rien* ».

Seule la sollicitude familiale l'aide à traverser cette sombre période où elle a même souffert du froid, et organisé sa vie autour de son enfant. Elle ne pouvait chauffer son appartement qu'au minimum et passait tous les week-end chez ses parents pour faire des économies d'électricité. Ses parents la raccompagnaient après lui avoir fait les courses pour la semaine à venir. En dehors de cette solidarité familiale, elle dit n'avoir rencontré aucun relais et évoque ce cercle vicieux où ne pouvant avoir de place en crèche parce que non

salariée, elle ne pouvait chercher du travail et donc sortir du RMI. Avec un salaire correspondant, au mieux, au Smic, il lui aurait été impossible – de toute façon – de faire face au salaire d'une nourrice et de payer le loyer de l'appartement en même temps. Elle décrit aussi le repli sur soi et les amis qui s'éloignent, soit par manque de solidarité, soit parce qu'on perd le goût de la sociabilité.

Sa sortie du dispositif du RMI est liée à un changement de situation familiale puisque son mari a réintégré le domicile conjugal depuis que leur relation est moins conflictuelle. Mais ce retour est également couplé avec le rétablissement professionnel de son époux qui est de nouveau directeur d'un magasin de *discount* mais dans une filiale concurrente.

Pour ce qui est de son avenir professionnel, Yasmina aimerait être secrétaire médicale mais il lui faudrait pour cela suivre une formation dans une école privée. Le coût de cette formation est sinon prohibitif, en tout cas bien trop élevé au regard de leur situation financière. Yasmina, désabusée, ne pouvant investir la sphère professionnelle comme elle le désire, évoque le projet d'un deuxième enfant.

l'une d'entre elles à un véritable processus d'intégration professionnelle. Cette dernière est aussi la plus qualifiée en étant titulaire d'un BEP couture. Elle a comme objectif – avant même de s'inscrire au RMI – d'ouvrir une boutique de retouche. Épaulée par l'aide matérielle et le savoir-faire de son beau-père, lui-même commerçant, cette création d'entreprise est présentée comme la seule réponse au chômage, mais elle s'insère également dans un projet global d'intégration à la société française.

Les autres jeunes femmes n'ont pour projet que des activités internes au foyer, elles cherchent par exemple, à obtenir un agrément pour garder des enfants à domicile. Ce type d'emploi permet de concilier vie familiale, éducation des enfants et activités rémunérées. Ce mode d'insertion est aussi constitutif de leur appartenance culturelle. Elles sont fortement liées à leur culture d'origine et ne fréquentent que des cercles restreints du même groupe d'appartenance. Leur double affiliation les oblige à négocier avec deux univers culturels différents, à s'adapter sans renier celui dont elles sont issues. Ici, le projet de migration initial, celui des parents, a été motivé par des raisons économiques et n'est donc nullement un projet de détachement de la communauté d'origine.

La fragilisation de l'insertion professionnelle de ces femmes paraît ainsi liée non seulement à un contexte spécifique de l'emploi – qui concerne plus massivement les femmes – mais aussi à des statuts retardant leur sortie de la sphère domestique. Le récit de Yasmina est particulièrement illustratif du cas de ces femmes pour qui le projet professionnel apparaît nettement subordonné aux exigences de leur rôle d'épouse et de mère de famille (cf. encadré 6).

### **Le retour sur le marché du travail des mères de famille ouvrières**

À environ 20 ans d'intervalle, on retrouve cette même logique d'interruption professionnelle chez les françaises plus âgées. Issues de milieu ouvrier, ces dernières ont quitté le système scolaire avant 16 ans pour aller travailler à l'usine comme leurs parents. À la différence des jeunes générations actuelles, ces femmes n'ont eu aucune difficulté à se faire embaucher en CDI et restent presque 10 ans dans la

même entreprise. Leur départ de la sphère salariale n'est pas lié au mariage mais à la naissance du premier enfant qui, suivie de près par une deuxième naissance, les conduit à rester au foyer. Ce choix en partie volontaire est rendu possible grâce au salaire du mari qui, bien que modeste, permet d'assumer les charges familiales. La stabilité de leur trajectoire repose ainsi sur la construction conjugale. Seulement, ces liens ne sont pas éternellement vecteur d'assurance. La précarisation professionnelle des conjoints, leur départ mais également leur décès remettent, là aussi, en question ces modèles d'existence et les oblige à réinvestir la sphère salariale.

Ces épouses se trouvent alors fortement pénalisées. L'absence de qualification, leur retrait prolongé du marché de l'emploi et l'absence de solidarité familiale les contraignent à s'adresser aux services sociaux. Avant d'être allocataires du RMI, elles perçoivent l'allocation parent isolé (API), les allocations familiales ou l'allocation veuvage. Associées à des heures de ménage chez les particuliers, ces allocations leur permettent de survivre. Leur interruption entraîne l'entrée dans le dispositif du RMI. Cependant ce passage ne se traduit pas forcément par un enfermement dans l'univers de l'assistance, il peut aussi favoriser un retour dans le monde du travail. Il coïncide également avec un allègement des tâches familiales. La plus grande autonomie des enfants s'accompagne du désir d'investir une sphère extérieure au foyer.

Ainsi, à l'âge de 45 ans, elles commencent à enchaîner des emplois précaires, à l'instar des plus jeunes. Il ne s'agit plus de bâtir une insertion réfléchie mais de travailler. Les stages et les CES semblent dès lors se présenter comme un véritable mode d'insertion. Et bien que les revenus ne dépassent pas ceux fournis par le RMI – elles continuent d'ailleurs de percevoir le RMI à titre de complément – elles affirment préférer la précarité de leur petit travail à celle offerte par les services sociaux.

La demande d'allocations est, dans leur cas, jugée comme acceptable lorsqu'elles ont leurs enfants à charge. Dès lors que ceux-ci sont en âge de s'assumer, la démarche est considérée comme disqualifiante. Leur insistance à vouloir travailler même pour un faible salaire doit se comprendre non seulement comme un souci de se définir en dehors de la sphère familiale mais également comme une volonté de se cons-

truire une indépendance vis-à-vis de l'assistance. Ce mode d'insertion apparaît comme la dernière étape de leur vie active avant l'âge de percevoir la retraite dont elles savent déjà que les revenus seront faibles.

## **Le retrait progressif du marché de l'emploi des intérimaires vieillissants**

**L**es personnes rencontrées, inscrites dans des agences d'intérim, présentent ce type de situation comme une solution par défaut, ou encore comme une étape de leur carrière professionnelle dont l'objectif est d'en sortir par une embauche en CDI. Si « le rêve de l'intérimaire » (Beaud, 1993) est aujourd'hui orienté vers la recherche d'une stabilité, ce type d'emploi n'était pas auparavant synonyme de vulnérabilité et s'apparentait bien souvent à un désir d'autonomie. Les intérimaires âgés, interrogés dans le cadre de cette enquête, témoignent de ce changement de mode d'insertion.

Ces hommes sont issus de familles ouvrières composées d'une fratrie nombreuse. Ils quit-

tent l'école à la fin du cycle d'études primaires pour entrer sur le marché du travail. Cette sortie du système scolaire correspond à une nécessité économique. Leur salaire représente un apport financier non négligeable qui vient compléter les revenus familiaux. Ce trait est particulièrement manifeste pour la génération née avant les années 50 et pour ceux qui ont le statut d'aîné. Ce rang dans la fratrie confère des rôles et des obligations spécifiques quant à la participation à la vie économique du foyer (Malan, 1994).

Aussi, dès la fin des études, ils entament leur carrière professionnelle comme ouvrier, manœuvre, livreur dans des entreprises de leur région natale et sont employés en CDI mais ne restent pas longtemps en poste. À une époque caractérisée par le quasi plein emploi (début des années 70), ces travailleurs n'ont pas cherché à se stabiliser. Peu préoccupés par la sécurité de l'emploi, ils optent délibérément pour l'instabilité et choisissent de travailler en intérim. Mais c'est souvent par les mêmes entreprises qu'ils sont rappelés. La régularité de leur activité compense la précarité de leur statut et leur apporte une forme d'indépendance qui se conjugue à des revenus supérieurs à ceux des travailleurs garantis. À cet équilibre profes-

### Encadré 7

#### **ANGELO : FACE A L'INSTABILITÉ PROFESSIONNELLE, LA RECHERCHE D'UN MINIMUM DE STABILITÉ FINANCIÈRE**

Angelo, âgé de 48 ans, est employé depuis 1974 par des agences d'intérim spécialisées dans le bâtiment et situées dans la région Nord-Pas-de-Calais. Sans chercher à se stabiliser dans un emploi fixe, sa carrière professionnelle s'est déroulée pourtant de façon continue pendant presque 20 ans.

C'est à partir du début des années 90 qu'il éprouve des difficultés à trouver des missions acceptables, c'est-à-dire correctement rémunérées et de longue durée. Aussi, pour pallier ces premières difficultés professionnelles, il entreprend de faire des stages. Ces derniers ne sont pas recherchés pour leur valeur formatrice mais parce qu'ils sont rémunérés et ouvrent droit à des allocations chômage à la différence des missions de courte durée. Il est ainsi stagiaire plâtrier en 1993, stagiaire carreleur en 1996 et stagiaire paysagiste en 1998. Angelo vit donc successivement des revenus procurés par le travail, par les stages et par les allocations pour perte d'emploi.

Cependant, la possibilité de passer d'un stage à l'autre, entre deux missions d'intérim, a inévitablement une fin. Angelo finit par épuiser les différents stages auxquels il pouvait prétendre et, parallèlement, les mis-

sions d'intérim sont devenues moins nombreuses. Ses droits au chômage se restreignent et lorsqu'il se rend compte que ses allocations sont moins élevées que le RMI, sa femme dépose une demande à la mairie pour le couple en janvier 1998.

Depuis un an, il a accepté deux missions de 15 jours chacune qui l'ont, d'une certaine manière, fragilisé en retardant l'allocation du RMI et en n'ouvrant pas de nouveaux droits au chômage. Angelo confie qu'il refuse désormais les missions qui n'excèdent pas un mois, de crainte de se retrouver sans aucune garantie de ressources.

C'est finalement moins un emploi qu'une stabilité économique qui est ici recherchée. Cependant, ce revenu ne lui permet pas de faire face aux dépenses journalières. Il a été aidé cet hiver par son frère mais ne peut continuer à le solliciter. Alors que sa femme se rend régulièrement aux services sociaux afin de demander des aides financières, Angelo s'est joint aux chômeurs durant l'hiver 1998 pour obtenir des fonds d'urgence. À eux deux, ils tentent d'aménager au mieux ce statut d'assisté.

sionnel s'ajoute une stabilité conjugale. Leur femme ne travaille pas et se consacre à l'éducation des enfants.

Ces parcours ne sont devenus source de fragilité qu'au début des années 90. Plusieurs années auparavant ces travailleurs vieillissants avaient déjà souhaité se faire embaucher en CDI mais à défaut d'atteindre cet objectif, ils ont dû continuer les missions intérim. Situés à la périphérie de la société salariale, ils ont été exclus du système de promotion sociale dont ont bénéficié une partie des ouvriers employés par les grandes entreprises. Ils n'ont pas pu, par ailleurs, bâtir d'autres formes d'assurance et se trouvent donc, plus que les autres, vulnérabilisés par la transformation des formes d'emploi. La raréfaction des offres d'emploi, la dégradation des conditions de travail, l'allongement des périodes de chômage expliquent leur retrait progressif du marché de l'emploi et leur entrée au RMI.

C'est pour ces travailleurs qui ont toujours connu une autonomie professionnelle et des revenus confortables que la vulnérabilité paraît la plus conséquente. Parce qu'ils ont toujours eu une marge de manœuvre, qu'ils n'ont jamais été demandeurs, ils ne sont pas prêts à accepter n'importe quel travail ou à s'adapter à ces nouvelles formes de précarité. Les stratégies traditionnellement utilisées ne sont plus opérantes mais, vu leur âge, l'idée d'une réorientation ne leur paraît pas envisageable. Cette réticence à concevoir d'autres voies professionnelles reflète également des résistances à se plier aux nouvelles exigences du monde du travail. Ils n'ont plus beaucoup de valeur au regard des critères d'employabilité et cherchent donc à protéger leur identité masculine en évitant la confrontation à des normes excluantes. C'est pour ne pas être totalement laminés qu'ils fuient assez rapidement le refus des employeurs potentiels et laissent à leur femme le soin de se débattre avec les assistantes sociales (cf. encadré 7). Le repli est sans doute ce qui caractérise le mieux leur situation actuelle.

Le RMI couple qu'ils perçoivent ne leur permet pas de faire face aux charges du foyer et l'un d'entre eux confie que pour assumer ses responsabilités de père de famille, il se rend parfois sur son ancien lieu de travail, aux halles de Rungis, où des denrées périssables sont chaque jour abandonnées. Les « bricolages de survie » qui nous ont été confiés révèlent

l'ampleur d'une vulnérabilité économique qui n'apparaît compensée que par des liens conjugaux leur assurant un équilibre moral et affectif. L'épouse est dans cette situation le pilier sur lequel repose désormais leur insertion sociale. Ce sont ces femmes qui ont fait les démarches auprès des services sociaux pour percevoir le RMI. Leur profil rejoint celui des mères précédemment évoqué. Elles sont également mobilisées dans l'organisation de la subsistance quotidienne comme si la situation problématique des conjoints amenait un renversement des rôles, c'est-à-dire comme si le second rôle qui leur était habituellement réservé s'effaçait au profit d'un rôle actif et moteur et brouillait l'ordre habituel de la place de chacun dans le couple.

## Les accidents de parcours

**S**i les différents processus répertoriés ne peuvent être compris si l'on ne se réfère pas aux transformations des formes d'emploi, le dernier mode de passage au RMI se situe en dehors de ce cadre d'analyse. Il renvoie à des parcours professionnels stables et ascensionnels que des épisodes particuliers viennent briser. Ces accidents de parcours engendrent des ruptures biographiques précisément parce qu'ils dévient, momentanément ou plus durablement, les trajectoires élaborées antérieurement.

Ces accidents sont de deux sortes. La première concerne la maladie – physique ou psychique – qui a pour conséquence une brusque interruption, bien souvent définitive, de l'activité professionnelle. La deuxième se présente comme un événement spécifique qui est à l'origine de ruptures professionnelles. Mais comme celui-ci se trouve souvent associé à des profils d'entrepreneurs avertis et bénéficiant de ressources matérielles et morales, il ne provoque pas une déstabilisation durable.

Ces ruptures interviennent au sein de parcours diversifiés qui peuvent être partiellement présentés sous l'angle de trois itinéraires : les diplômés, les travailleurs peu qualifiés, les indépendants. Cependant, les trajectoires étudiées sont à ce point singulières qu'il apparaît impossible de les enfermer dans un quelconque modèle. Aussi, un détour par quelques cas ayant valeur d'exemples paraît nécessaire pour saisir plus justement des mécanismes de déstabilisation.